

Chinon, le 10 février 2017

SEANCE N°3

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du Mardi 31 janvier 2017**  
**à 18h00**

**Présidence : Madame FERNANDES Provisseure.**

**Secrétaire : Monsieur Brethoux, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.**

**Membres absents excusés : Jean-Paul Willefert, Jean-Patrick Gille, Jean-Pierre Gadler, Emmanuel Bretheau, Yves Debève remplacé par Adeline Derangeon, Delphine Rainon, Florence Torossian, Lola Préveaux remplacée par Félix Soreau.**

**Membres absents : Christelle Lambert, Myriam Flori, Sacha Riguet.**

**Nombre de membres présents : 20**

**Nombre de membres absents : 10**

**QUORUM : 16**

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I - Conseil d'Administration	1	
II - Gestion financière et Administrative	4	
III - Organisation pédagogique et éducative	3	
IV - Postes budgétaires	0	
V - Projet d'établissement	0	
VI - Vie Scolaire	0	
VII - Formation continue	0	
VIII - Questions diverses	1	
<b>TOTAL DES FEUILLETS</b>	<b>9</b>	

La Présidente,

**Isabelle FERNANDES**



Le Secrétaire,

**Nicolas BRETHOUX**

Transmis à Monsieur le Directeur Académique  
 Des Services de l'Education Nationale  
 en résidence à Tours, le 10 février 2017

Transmis à Madame le Recteur  
 Division de l'Action Éducative,  
 le 10 février 2017

Le Chef d'Etablissement

**Isabelle FERNANDES**



## I – Conseil d'administration (1)

réservé à l'IA

Ordre du jour :

**1 Conseil d'administration**

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.

Ordre du jour :

**1- Conseil d'administration**

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016.

- ◆ Gestion administrative et financière

- ◆ DBM exercice 2017.
- ◆ Contrats et conventions.
- ◆ voyages et sorties.

**2- Organisation pédagogique et éducative**

Préparation de rentrée 2017 :

- ◆ Prévisions d'effectifs et de structures.
- ◆ Dotation horaire et répartition de service.

Madame la Proviseure ouvre la séance à 18h15

**- Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Brethoux, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques, assure le secrétariat de la séance.

**- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016.**

Le procès-verbal de la séance du lundi 19 septembre est approuvé à l'unanimité.

Votants : 20

Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

18h20 : arrivée de M. Brault

18h25 : départ de Mme DerangeonII – Gestion matérielle et financière :

**II - Gestion financière et Administrative (1)**✓ **Tableau d'occupation des logements de fonction :**

Mme La Provisseure présente le tableau d'occupation des logements de fonction mis à jour. En effet, M. Thierry, chef de cuisine occupera le logement situé au rez-de-chaussée à compter du 01 mars 2017 par nécessité absolue de service.

Mme La Provisseure demande l'avis des membres du conseil d'administration.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 78 - 2016/2017**

✓ **Don :**

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir approuver le don de 900.00 € du Comité de Rugby Centre pour la section sportive du lycée.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 80 - 2016/2017**

✓ **Admission en non – valeur de créances :**

Mme La proviseure rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Elle concerne des créances contentieuses non recouvrables et décharge l'agent comptable de sa responsabilité pécuniaire. Elle a pour résultat d'apurer les prises en charge. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer favorablement à l'admission en non-valeur de trois créances de demi-pension impayées d'un montant de 171.00 €.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 79 - 2016/2017**

**Contrats et conventions :**✓ **Convention de prestation de service :**

Cette convention entre le lycée François Rabelais et la SARL Médiacom domiciliée à Bourges a pour objet la mise en place et l'animation d'une radio FM temporaire dans le lycée du 03 avril au 7 avril 2017. Le montant de la prestation est fixé à 12 000.00 €.

Mme La proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 74 - 2016/2017**

**II - Gestion financière et Administrative (2)****✓ Convention dans le cadre de l'opération « école ouverte aux parents pour réussir l'intégration » :**

Cette convention entre le lycée François Rabelais et l'école Gustave Flaubert à Tours a pour objet de proposer aux parents volontaires dans le cadre de l'opération « école ouverte aux parents pour réussir l'intégration » des formations visant l'acquisition de la maîtrise de la langue française, la présentation des principes de la République, une meilleure connaissance de l'institution scolaire.

Cette opération est financée par les crédits du programme « intégration et accès à la nationalité française ».

Le lycée Rabelais est désigné établissement « mutualisateur » de l'opération « école ouverte aux parents pour réussir l'intégration » pour le département de l'Indre-et-Loire.

A ce titre, il gère l'ensemble des crédits alloués pour cette opération ;

L'école Gustave Flaubert est chargée de réaliser l'opération.

Mme La proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 81 - 2016/2017**

**✓ Contrat de recrutement et de rémunération :**

Ce contrat entre le lycée François Rabelais et Boguslawa SZOTOWSKI a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative dans le cadre de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ».

Mme La Proviseure demande aux membres du co.

conseil d'administration de l'autoriser à signer le contrat.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 75 - 2016/2017**

**✓ Contrat de recrutement et de rémunération :**

Ce contrat entre le lycée François Rabelais et Mireille LAROQUE a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative dans le cadre de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration ».

Mme La Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer le contrat.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 82 - 2016/2017**

**II - Gestion financière et Administrative (3)**✓ **Avenant au contrat de maintenance des installations sportives :**

Cet avenant au contrat avec la société Bureau Véritas porte sur le contrôle de régularité des buts sportifs. La prestation est de 570.00 € hors taxe par an pour 19 équipements sportifs.

Mme La Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer le contrat.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 83 - 2016/2017**

**Sorties scolaires :**✓ **Sortie à Saumur à l'École militaire :**

Mme La Provisseure présente le budget prévisionnel de la sortie pédagogique proposée par M. Chauvet professeur d'histoire-géographie le 01 mars 2017 à l'école militaire de Saumur pour 32 élèves de la 1ère S1 encadrés par 2 accompagnateurs. Le budget prévisionnel est de 374.00 €. La participation demandée aux familles est de 11.00 €. Le lycée participera à hauteur de 22.00 €.

Mme La Provisseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de cette sortie, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 77 - 2016/2017**

✓ **Sortie à Tours à la Faculté des Sciences :**

Mme La Provisseure présente le budget prévisionnel de la sortie pédagogique proposée par Mme Martini professeur de SVT le 27 avril 2017 à la Faculté des Sciences de Tours pour 55 élèves des classes de 1S1, 1S2, 1S4 encadrés par 5 accompagnateurs. Le budget prévisionnel est de 360.00 €. La participation demandée aux familles est de 6.00 €. Le lycée participera à hauteur de 30.00 €.

Mme La Provisseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de cette sortie, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 73 - 2016/2017**

**II - Gestion financière et Administrative (4)****Exercice 2017 : Décisions Budgétaires Modificatives :**✓ **DBM n° 1 pour information :**

Mme La Provisure présente la DBM n° 1 pour information relative à l'attribution de ressources sous condition d'emploi pour un montant global de 1 980.00 € (subvention concernant la reprographie).

✓ **DBM n° 2 pour vote :**

Mme La proviseure présente le DBM n°2.

Mme La Provisure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter la DBM n°2.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 76 - 2016/2017**

### III – Organisation pédagogique et éducative (1)

#### Préparation de la rentrée 2017 :

Mme la Proviseure rappelle les dispositions légales. Le CA fixe les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires. Le CA n'a pas compétence pour s'exprimer sur le caractère suffisant ou insuffisant de l'enveloppe déléguée. Il n'y a donc pas vote en la matière. Il n'a pas compétence également pour décider de l'ouverture ou de la fermeture de sections, ni pour décider de la création ou de la suppression de postes définitifs d'enseignants. Il peut éventuellement émettre des avis. Les décisions sont du ressort de l'autorité académique.

#### ✓ **Prévisions d'effectifs et de structures :**

Mme la Proviseure présente les évolutions d'effectifs des établissements publics du 2nd degré de l'Académie. Globalement, les effectifs attendus sont en hausse de 1894 élèves, soit 513 élèves en plus dans les collèges, 1093 élèves en plus dans les lycées généraux et technologiques, 27 élèves en plus dans les lycées professionnels, 261 étudiants pour le post-baccalauréat.

Elle explique la séparation des deux DHG pour la SEP et le Lycée Général et technologique.

#### Lycée général et technologique:

La prévision d'effectifs pour le 2nd cycle du lycée Rabelais est de 1033 élèves, soit 13 élèves de plus par rapport à la prévision de la rentrée 2016 (1020 élèves, prévision pour la rentrée 2016). De ce fait, la structure pédagogique sera de 33 divisions, 12 en 2nde pour 390 élèves, 11 en 1ère pour 332 élèves et 10 en terminale pour 311 élèves. Pour la section de techniciens supérieurs, la capacité d'accueil sera de 86 étudiants, 27 pour la STS Maintenance des systèmes, 15 en 1ère année pour 0.5 division, 12 en 2ème année pour 0.5 division, 59 pour la STS Management des unités commerciales, 30 en 1ère année pour 1 division, 29 en 2ème année pour une division.

#### Section d'enseignement professionnel :

La prévision d'effectifs pour la section d'enseignement professionnel est de 91 élèves pour le baccalauréat professionnel « Gestion Administration ». La structure pédagogique est de 3 divisions.

#### ✓ **Dotation horaire prévisionnelle et répartition par discipline :**

Madame la proviseure précise que la dotation se compose d'heures postes et d'heures supplémentaires année (HSA). Le tableau récapitulatif des moyens par disciplines (TRMD) est un outil de gestion entre les établissements et les services académiques. Cette phase actuelle vise à déterminer les postes définitifs, création ou suppression. La phase de dialogue et d'ajustement avec les établissements se poursuivra jusqu'au mois de juillet. Elle précise qu'en complément de la dotation composée d'heures postes et d'HSA, est attribuée une dotation d'indemnités pour mission particulière (IMP). Cette indemnité a pour objet de rémunérer des missions exercées régulièrement au sein de l'établissement par des enseignants en dehors du face à face pédagogique. Ces modalités découlent de la mise en œuvre du décret du 20 août 2014 qui introduit des évolutions dans les obligations réglementaires de service des enseignants.

## III – Organisation pédagogique et éducative (2)

Lycée général et technologique :

La dotation pour la rentrée 2017 est de 1609.57 heures réparties en 1433.80 heures postes et 175.77 HSA. L'écart entre les heures postes constatées, 1346.75 heures et les heures postes allouées, 1433.80 heures, est de 87.05 heures. L'ajustement des besoins et des heures peut être réalisé de la façon suivante :

Disciplines	Créations	CSD suppressions	Commentaires
Lettres modernes	15		CSR de 6h (heures effectuées par M. Marché pour l'option Cinéma-audiovisuel) Lycée Grandmont Tours + 9 heures
Allemand	7		
Anglais	9		CSR 5h SEP + 4 heures
Espagnol	9	8	CSD 8 H pour la SEP
Histoire-géographie	18		
Mathématiques	9		
SII Ingénierie énergie	9	4	4 h MAD Apprentissage + 9 h
SII Ingénierie mécanique		2	2h MAD Apprentissage
Sciences physiques et chimiques	18		CSR 9h Collège Chinon + 9h (BMP ou stagiaire)
SVT	9		CSR Collège Chinon
Education musicale	4		CSR collège de Bourgueil M. Jacquet, assure l'option musique + 3h cinéma audiovisuel
EPS		6	CSD 6 H pour la SEP
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>20</b>	
		<b>87</b>	

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur les mesures qu'elle propose.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 71 - 2016/2017**

**III – Organisation pédagogique et éducative (3)****Section d'enseignement professionnel :**

La dotation de la section professionnelle est de 142.48 heures réparties en 129.23 heures postes et 13.25 HSA. L'écart entre les heures postes constatées, 108 heures et les heures postes allouées, 129.23 heures, est de 21.23 heures. L'ajustement des besoins et des heures peut être réalisé de la manière suivante :

Disciplines	Créations	CSD Suppressions	Commentaires
Espagnol	8		CSR LGT
EPS	6		CSR LGT
Lettres anglais		5	CSD LGT
Mathématiques	8		
Arts appliqués	2		
Biotechnologie	2		
Total	26	5	
		<b>21</b>	

Le reliquat de 0,23h sera reversé en HSA.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur les mesures qu'elle propose.

Votants : 20 Exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 72 - 2016/2017**

**III – Questions diverses (1)**

Mme La Proviseure informe les membres du conseil d'administration que M. Thierry David, nouveau chef cuisinier prendra ses fonctions le 27 février 2017.

Elle fait également un point sur le dossier de la réalisation de travaux d'amélioration énergétique et restructuration de bâtiments.

Ces travaux impliqueront :

Un déplacement de la loge à l'entrée des élèves

Une réhabilitation du Self.

Le lycée fera aussi l'objet d'une réhabilitation dans le cadre du plan de la région concernant l'efficacité énergétique des bâtiments. (Chaudière, isolation .....).

Tout le lycée ne sera pas concerné. Ces opérations devront rentrer dans une enveloppe budgétaires voté par le conseil Régional.

Mme Chollet revient sur les effectifs prévus pour les années futures au Lycée et demande si une baisse significative est constaté dans les collèges.

Mme La Proviseure précise que pour l'année prochaine cette baisse n'est pas très significative.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h15.